



Syndicat **Force Ouvrière DGFIP**
Section locale **FO DGFIP62**
DDFiP du Pas de Calais 62000 ARRAS

☎ : 06.04.40.51.41

@ : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

“ Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu ” Bertolt Brecht

Compte-rendu du CTL du 28 janvier 2020

Ce Comité Technique Local (CTL) s'est tenu sous la présidence du Directeur Départemental, Monsieur GIRAULT. Solidaires a pris les fonctions de secrétaire adjoint, Monsieur VERMEERSCH remplissant cette fonction pour l'Administration.

Le directeur n'a pas souhaité soumettre le calendrier du NPR au vote car il estime que les organisations syndicales n'ont pas la totalité des informations pour se prononcer. Le projet n'est pas suffisamment arrêté. Si d'autres propositions émanent ou sont suggérées, elles seront volontiers prises en compte.

Les raisons du NPR pour le Directeur : stabilisation des structures (pas forcément des emplois) post NRP. La carte sera valable jusqu'en 2026, c'est la 1ère fois que la Direction Générale prend une décision pluriannuelle. Les antennes qui seront inscrites au TAGERFIP seront pérennes, pour les autres la direction indiquera une date de fermeture le plus tôt possible.

Les restructurations sont présentées sur 4 années afin de laisser le temps aux agents de se reclasser dans la commune souhaitée et ils seront accompagnés en cas de changement de métier au sein de la DGFIP ou former s'ils souhaitent travailler dans un point de contact.

Le président a déclaré vouloir étudier le réseau pour mettre en adéquation les emplois et les charges (« on peut travailler autrement, abandonner des tâches »). Il souhaite que ce sujet soit vu en 2020 pour « objectiviser » charges/missions/emplois.

Sur le conseil aux collectivités, le fait de le développer est un renforcement de nos missions, car il n'était plus forcément correctement effectué ou en tout cas partout.

Toujours pour la direction, les élus locaux ont un certain nombre de compétences et demandent à les conserver. La gestion des comptes publics est gérée par la DGFIP et non par les élus, ils n'ont pas leur mot à dire. Les élus n'ont pas à décider de la gestion de nos missions. Ce ne sont pas eux qui nous allouent des moyens. L'accord des communes n'est pas demandé car cela ne fait pas partie de leurs compétences.

Accueils de proximité : C'est un lieu où il y aura un agent de la DGFIP, sur un volume prévisionnel de 2 demi-journées par semaine.

Les locaux pourront être prêtés par les mairies. Les discussions sont en cours sur les locaux et également les amplitudes horaires.

Des engagements avec les communes doivent être développés pour développer les EFS. La charte nationale prévoit que la DGFIP participe aux EFS mais ça ne veut pas dire forcément dans les locaux des EFS. Si une structure DGFIP existe dans la commune, alors les agents DGFIP ne seront pas présents dans l'EFS. L'animateur EFS aura juste un contact au CDFIP qu'il pourra appeler et il pourra prendre un rdv.

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – Le syndicat qui reste un syndicat

1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'Etat

1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas-de-Calais

Conseillers aux Décideurs Locaux :

Lieu : il pourra avoir un bureau dans un SGC et un bureau dans les locaux de l'intercommunalité. Ils seront installés de manière la plus cohérente possible avec leur compétence géographique.

Le contrôle fiscal n'est pas vraiment au concerné par le NRP, c'est un « dommage collatéral technique/graphique » du fait d'éléments de réorganisation de locaux et des modes d'exercice du contrôle qui évoluent.

Les antennes rejoignent les sièges. Leurs périmètres devraient rester inchangés. Les emplois des PCRPs de St Omer, Arras, Montreuil et Bruay sont pérennes.

L'antenne du SIP de St Pol sera composée de 4 agents pour l'accueil (2 guichets, 2 en box) et d'une cellule foncière dont le nombre d'agents reste à calibrer.

Attention, le directeur a mentionné le fait de vouloir faire coïncider les territoires communaux des SIP avec ceux des EPCI.

La direction prévoit d'organiser des groupes de travail en février pour le Nouveau Réseau de Proximité

Il y en aura 4, divisés en sous groupes :

- **GT Secteur Public Local, divisé en 3 sous groupes :**
 - 1/ pilotage et paramétrage des SGC
 - 2/ organisation des SGC (secteurs à créer, répartition des missions ou des BC, liaison avec les antennes le cas échéant, etc) ainsi qu'aux consignes à transmettre aux ordonnateurs afin d'améliorer la qualité des informations et flux arrivant dans HELIOS
 - 3/ conseillers des décideurs locaux. périmètre par rapport au SGC - liaisons avec les différents acteurs expertise - travail à distance - télétravail

- **GT Accueil des publics, divisé en 2 sous groupes :**
 - 1/Accueil de proximité - points de contacts - liaisons avec les Établissements France Service
 - 2/Accueil grands sites - accueil sur rdv - géographie de l'accueil (quels usagers se rendent dans quel cdfip?)

- **GT Ressources Humaines ;**
 - indemnitaire - priorités mutations - communication auprès des agents - constitution des SGC - - suivi des missions

- **GT Immobilier, Logistique et Informatique :**
 - sous groupes par sites : possibilités d'installation des équipes (qu'il s'agisse de leur transfert de siège, de la création d'un SGC, d'un rapprochement entre deux SIE ou de l'impact sur les autres équipes du site). Ensemble des opérations liées à ce thème : travaux, archives, déménagement, informatique ...

Les élus FO DGFIP62 :

Titulaires : Jacques REGNIER, Justine KORKUT, Michaël MILLOT et Laurence DIDAUX

Suppléants : Valérie CADET, Gautier LEDOUX, Coralie VINCENT et Nicolas WANIN

Expert : Christine COLLIER-LEFRANC et Sabrina CASTILLE